

**DEMANDE D'AUTORISATION. ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ACCESSIBLE AU PUBLIC  
COMMUNE DE GRACE-HOLLOGNE**

Formulaire à envoyer obligatoirement au Cabinet du Bourgmestre, minimum trois (3) mois avant l'événement pour un nombre de participants supérieur à 150 et d'un (1) mois pour un nombre égal ou inférieur à 150 participants, dûment complété et signé par courrier rue de l'Hôtel Communal 2, 4460 Grâce-Hollogne, par fax au 04/2341022 ou par mail à [events@grace-hollogne.be](mailto:events@grace-hollogne.be)

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

CABINET DU BOURGMESTRE

DIRECTION GENERALE

Reçu le .....

Reçu le .....

**N.B. L'introduction de ce formulaire ne constitue pas une autorisation d'organiser la manifestation mais doit faire l'objet d'une décision spécifique.**

**\*Biffer les mentions inutiles**

TYPE DE MANIFESTATION :

concert-spectacle-discours-festival-carnaval-brocante-foire-salon-braderie-fête foraine-cirque-village festif-  
exposition-tombola-cortège-parade-fancy-fair-reconstitution historique-fête de quartier-manifestation  
sportive-autre : ..... \*

DENOMINATION DE LA MANIFESTATION :

.....

A-T-ELLE DÉJÀ ÉTÉ ORGANISÉE PRÉCÉDEMMENT ? OUI-NON\* .....FOIS

LIEU (ADRESSE COMPLETE) .....

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'(LES) ACTIVITÉ(S) :

.....

.....

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR :

Personne physique     Personne morale     Association de fait

Nom : .....

N° registre national : .....

Dénomination de l'ASBL ou Société ..... n°BCE .....

Adresse : .....

Tél. : .....Gsm : .....

Adresse mail : .....

Noms et GSM de deux personnes de contact sur site : .....

.....

Nom et GSM d'une personne de contact lors du montage/démontage :

.....

*Afin de veiller à la sécurité de votre événement, vous devez désigner un nombre suffisant de responsables. Au minimum un de ceux-ci doit être joignable et identifiable à tout instant et en mesure d'intervenir immédiatement et efficacement en cas de nécessité.*

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :**

Lieu de la manifestation : .....

Adresse exacte : .....

**Joindre un schéma, une photo ou un plan de l'endroit précis de la manifestation reprenant les éventuels dispositifs mis en place.**

**Joindre un itinéraire précis en cas de circuit-cortège-déplacement**

Le site est public privé couvert non couvert

Accès à l'événement accessible à tous sur invitation gratuit payant

limité à ..... personnes maximum.

Estimation du nombre maximum de personnes présentes en même temps .....

Date : le .....

du ..... au ..... inclus (**joindre un descriptif et timing jour par jour**)

Heures : de ..... à .....

Le montage aura lieu le ....., de ..... à .....

Le démontage aura lieu le ....., de ..... à .....

Description du dispositif de sécurité mis en place :

.....  
.....

**Selon l'ampleur de la manifestation, il sera peut-être nécessaire de faire appel à une société de gardiennage agréée afin de pallier les éventuels débordements.**

**En fonction de la nature et de la situation de la manifestation, des mesures particulières de sécurité peuvent vous être imposées. Eventuellement, une réunion de coordination de sécurité sera programmée.**

Précisez les éventuelles mesures de circulation qu'il vous semble nécessaire de prendre :

.....  
.....  
.....  
.....

Mise en place de fléchage déviation affichage barrières de sécurité de type « Nadar »

Mise à disposition de barrières de sécurité de type « Nadar » autre que pour la signalisation

routière : oui-non\*. Précisez la destination : .....

.....

## MATERIEL

« Matériel » déployé par l'organisateur	Cochez	Conditions à remplir
Podium		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le service de prévention de l'IILE à vos frais
Chapiteau		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le service de prévention de l'IILE à vos frais
Structures métalliques		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le service de prévention de l'IILE à vos frais
Barbecue gaz		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le service de prévention de l'IILE à vos frais
Barbecue charbon		Isolé du public + Système d'extinction à proximité (extincteur, seau de sable ou couverture anti-feu)
Groupe électrogène		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le service de prévention de l'IILE à vos frais
Installation électrique		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le service de prévention de l'IILE à vos frais
Ecran géant		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le service de prévention de l'IILE à vos frais
Tonnelle		Lestage
Gradins		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le service de prévention de l'IILE à vos frais
Vente d'alcool		<input type="checkbox"/> Vin <input type="checkbox"/> Bière <input type="checkbox"/> Cidre <input type="checkbox"/> Spiritueux <input type="checkbox"/> Alcopops – de 16 ans : pas d'alcool / entre 16 et 18 ans : vin, bière, cidre, porto / A partir de 18 ans : toutes les boissons alcoolisées, y compris alcools forts (vodka, whisky, gin, genièvre), cocktails ou alcopops
Vente de nourriture		Autorisation de l'AFSCA
Diffusion de musique		Licence SABAM et/ou SIMIM
Présence d'animaux		
Spectacle pyrotechnique		Présence des services de secours-Permis d'environnement-Agrégation-Autorisation-Belgocontrôle-Prévenir l'IILE
Attraction foraine		Attestation
Chalet		Réception par un organisme agréé et visite de contrôle avec le service de prévention de l'IILE à vos frais. Extincteur en ordre (contrôlé 1x/an)
Commerce ambulant		Attestation
Château gonflable		Lestage
Lâcher de ballons, lanternes,..		Belgocontrôle
Autres		

La présente liste d'exigences est exemplative et ne peut en aucune circonstance engager la responsabilité de la Commune en cas d'irrespect des exigences légales en vigueur.

Des mesures d'évacuation des déchets sont-elles prévues ? Si oui, lesquelles ? .....

Des WC sont-ils prévus oui – non \*

**ATTENTION :**

**TOUTE MODIFICATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DOIT NOUS ÊTRE COMMUNIQUÉE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.**

**EN CAS D'ANNULATION – PREVENIR LE CABINET DU BOURGMESTRE AU 04/2245374**

**CERTAINES MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES PEUVENT ÊTRE UNE CAUSE D'ANNULATION OU DE REPORT ; RENSEIGNEZ-VOUS QUELQUES JOURS À L'AVANCE SUR LES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN VISITANT LE SITE DE L'IRM [www.meteo.be](http://www.meteo.be).**

**LE BOURGMESTRE ET/OU LE COLLÈGE COMMUNAL SE RÉSERVE(NT) LE DROIT D'INTERROMPRE ET/OU D'ANNULER LA MANIFESTATION, D'IMPOSER DES ADAPTATIONS ET/OU D'IMPOSER DES MESURES DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRES, S'IL(S) LE JUGE(NT) NÉCESSAIRE ET SANS QU'AUCUN DÉDOMMAGEMENT NE PUISSE ÊTRE RÉCLAMÉ. CERTAINES IMPOSITIONS POURRAIENT ENTRAÎNER UN SURCÔÛT A CHARGE DE L'ORGANISATEUR !**

Si vous êtes en possession de l'attestation de l'Assurance RC objective, la joindre directement. Elle peut vous être réclamée.

Le lieu de la manifestation sera impérativement remis dans l'état initial.

Le service de Cohésion sociale se tient à votre disposition pour vous aider à remplir ce formulaire.

Infos : 04/231.48.86. La dernière version du formulaire est téléchargeable sur notre site internet [www.grace-hollogne.be](http://www.grace-hollogne.be) ; rubrique « CULTURE ET LOISIRS » ; sous-rubrique « ANIMATIONS ET FETES LOCALES ».

Certifie sur l'honneur que les renseignements et documents fournis sont exacts et complets.

Nombre d'annexe(s) :.....

Date : ..... / ..... / 20.....

Nom :.....

Signature